

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Experts judiciaires dédiés au Web 3.0 Question écrite n° 4561

Texte de la question

M. Paul Midy appelle l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution de la nomenclature des experts judiciaires eu égard au développement des technologies du Web 3.0 et sur les défis spécifiques qu'elles posent au système judiciaire. En effet, l'essor de la *blockchain*, des cryptomonnaies, des contrats intelligents et des plateformes décentralisées introduit de nouvelles problématiques en matière de régulation, de protection des données, de fraude et de cybercriminalité. Ces technologies émergentes, qui bouleversent de nombreux secteurs, soulèvent des enjeux techniques complexes nécessitant une expertise spécialisée. Or la nomenclature actuelle des experts judiciaires ne semble plus adaptée pour répondre aux besoins croissants des juridictions face à ces défis technologiques. Le recours à des experts spécialisés serait utile pour éclairer les juridictions sur les questions techniques soulevées par les affaires liées au Web 3.0. Dans ce contexte, M. le député souhaiterait savoir si le ministère de la justice envisage la création d'une catégorie d'experts judiciaires spécifiquement dédiée aux questions relatives au Web 3.0. Une telle mesure permettrait non seulement de renforcer l'expertise technique des juridictions, mais également d'assurer une gestion plus efficiente des litiges, tout en garantissant une meilleure sécurité juridique dans un secteur en plein développement.

Données clés

Auteur : M. Paul Midy

Circonscription : Essonne (5e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4561

Rubrique: Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : <u>Justice</u>
Ministère attributaire : <u>Justice</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 février 2025, page 1174